

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

Pas de publication de l'indice des prix le mois de juillet en Guyane

L'Insee publie tous les mois un indice des prix à la consommation (IPC) pour la Guyane. L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages en Guyane. Cet indicateur s'appuie sur un nombre important de prix relevés sur le terrain par les enquêteurs de l'Insee, ainsi que sur un certain nombre de tarifs et prix collectés en bureau, sur internet en particulier. L'IPC est en général publié à la fin du mois pour le mois précédent.

Depuis le mois de mai l'Insee n'est pas en mesure de publier cet indicateur pour la Guyane. La crise sanitaire et les mesures de restriction en lien avec le Covid-19 ont conduit à une dégradation de la collecte des prix sur le terrain. Les prix relevés par des enquêteurs dans les magasins ne sont qu'une source d'information parmi d'autres pour construire l'IPC, pour autant ils en constituent la source principale en Guyane.

Dans ces conditions, l'Insee ne sera pas en mesure de publier un indice d'ensemble des prix à la consommation en Guyane pour le mois de juillet, comme cela a déjà été le cas pour les mois de mai et juin. En effet, le nombre d'observations pour certains regroupements de produits, tel l'alimentaire ou les produits d'hygiène, ne permettent pas de construire un indice fiable.